

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

INFO SOLDE

AVRIL 2017



Pour toute question sur votre solde,
contactez la cellule solde assistance :
Par téléphone : **0800 00 69 50**
Par mail : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

Nouvelles mesures relatives à la solde

- **L'indemnité d'absence cumulée (IAC)** vous sera versée si vous avez effectué plus de 150 jours d'activité ayant ouvert droit à l'ISSE, l'ISC, l'ISAPB, l'AOPER et les renforts temporaires outre-mer (RTOM). Elle s'applique également au personnel en activité opérationnelle ne pouvant cumuler les indemnités. Cette indemnité sera fonction du nombre de nuitées d'absence et vous sera versée à partir de la solde d'avril, au titre des activités de 2016.
- **La revalorisation de votre indice** : en tant que militaire du rang ou sous-officier, votre solde du mois d'avril peut faire l'objet d'une revalorisation. Cela fait suite à la transposition, aux militaires, des mesures indiciaires appliquées aux fonctionnaires de catégorie C.

Par exemple : l'indice majoré d'un caporal-chef, échelle de solde n°2, 4^e échelon, passera de 323 à 327, soit une augmentation de 18,74 €.

- **La défiscalisation de l'indemnité de sujétion d'absence du port-base** : les mesures de défiscalisation déjà appliquées pour les ISC «Sentinelle» et l'AOPER s'étendent désormais à l'ISAPB liée aux activités dans la zone 1.

Votre CERH vous remettra un certificat administratif correctif au plus tard la dernière semaine de mai. Vous serez autorisé à modifier votre déclaration pré-renseignée en y inscrivant le montant à déclarer, mentionné sur ce certificat.

«Retrouvez chaque mois
toutes les informations relatives
à votre solde»

INFOS IMPORTANTES

Déclarer vos revenus sur Internet

La télé-déclaration de revenus vous permet de modifier à tout moment les informations saisies (jusqu'à la clôture du service) et de bénéficier d'un délai d'une à trois semaines supplémentaires par rapport à la déclaration papier, selon les départements.

Des experts fiscalistes sont également à votre disposition pour toute question à ce sujet. Ils peuvent être sollicités via la cellule solde assistance ou directement par mail : **smodi.fiscalite-solde.fct@intradef.gouv.fr**

Guide des trop-versés de solde

Le guide des «trop-versés de solde» vient d'être mis en ligne sur l'espace Intradef RH-Solde.
Il vous précise la marche à suivre en cas de trop-versé.
<http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-rhsolde>

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

Espace RH-solde > portail.sga.defense.gouv.fr/espace-rhsolde
DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde
Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation
Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite
SSA > cpo3sa.sante.defense.gouv.fr

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

INFO SOLDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES